

Le Montierois

Janvier Février Mars 2016

☎ : 03.44.51.76.61 - : 03.44.19.57.31

: mairiemontiers@wanadoo.fr

<http://www.mairie-montiers.fr/>



Le maire, Xavier Deneufbourg et les membres du conseil municipal vous adressent tous leurs vœux de bonheur, de santé, et réussite de vos projets pour l'année 2016. Partage, amitié et liberté sont les maîtres-mots dans ce monde du « vivre ensemble ».



Le samedi 19 décembre, comme à son habitude, les membres du CCAS ainsi que les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle des fêtes pour la distribution d'un panier gourmand aux seniors.

Ce rendez-vous annuel a permis une fois encore de réunir les seniors et les élus pour un moment de convivialité et de partage.

Avec ce colis, la municipalité souhaite marquer sa reconnaissance et son attachement à l'égard de ses aînés.

Etat civil 2015:

○ Mariages :

21/03 : Jean-Jacques GONCKEL et Angélique HERNANDEZ

11/07 : Jean-Gabriel SUEL et Isabelle HAURET

○ Naissances :

12/02 : Noé FRELIER WEIDES

24/04 : Clara MASSON

21/06 : Marcel LÉCOLLE

02/07 : Nathan RAIMOND

04/10 : Maëlie MANSION

○ Décès :

23/07 : Paulette BEN HASSEIN épouse CARON

06/10 : Maëlie MANSION

.....



A vos agendas

○ Lundi 1^{er} février 2016 :

Rencontre culinaire

Le prochain rendez-vous se tiendra à la salle des fêtes à partir de 14h00.

○ Lundi 07 mars 2016 :

Rencontre culinaire à la salle des fêtes à partir de 14h00.

.....

Comité des fêtes :

Le programme du comité des fêtes fera l'objet d'une parution ultérieure.

○ Noël des enfants

Le samedi 5 décembre 2015, le comité des fêtes a eu le plaisir d'emmener les enfants de Montiers à Margny-les-Compiègne, à la salle du Tigre, pour assister au spectacle « Noël Fantastik ».

Après un accueil en musique, les enfants se sont placés à proximité de la scène.

Très rapidement, Etienne le ventriloque a fait son apparition accompagné de sa marionnette Eugène, personnage au caractère bien trempé ! Un clown muet a pris le relais : excentrique et un brin burlesque, il nous en a fait voir de toutes les couleurs. Cette première partie s'acheva avec un numéro d'avion téléguidé surprenant, le pilote réalisant des pirouettes et loopings impressionnants et parfaitement maîtrisés.

La deuxième partie du spectacle fut époustouflante : un numéro de bulles magiques a enchanté et émerveillé les enfants. Ce temps féérique s'est achevé par des jeux de lumière et de laser ... et l'apparition du Père Noël.

Sur le chemin du retour les enfants avaient encore les yeux remplis d'ébahissement et d'enchantement ... quel beau Noël.

.....

Informations pratiques :

○ Inscription sur les listes électorales

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Qui peut être électeur ?

Il faut remplir les conditions suivantes :

- avoir au moins 18 ans la veille du 1^{er} tour de scrutin,
- être de nationalité française (un citoyen européen qui vit en France peut s'inscrire sur les listes complémentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes),
- jouir de ses droits civils et politiques.

À savoir :

à 18 ans, l'inscription est automatique si les formalités de recensement militaire ont été accomplies à 16 ans.

Quand s'inscrire ?

Principe : s'inscrire avant le 31 décembre

Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année mais vous ne pouvez voter qu'à partir du 1^{er} mars de l'année suivante (après la révision annuelle des listes électorales).

○ Recensement citoyen obligatoire

Le recensement militaire à 16 ans doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire. Le jeune doit alors se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Après ces démarches, il obtient une attestation de recensement.

Ce document doit être conservé avec attention, puisqu'il sera ensuite demandé pour les inscriptions à certains concours ou examens tels que le BAC, le permis de conduire, le CAP ou le BEP. En cas de perte de l'attestation, la personne doit s'adresser au bureau du service national dont il dépend.

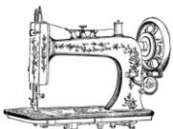
Inscription sur les listes électorales et JDC

Le recensement permet également à l'administration :

- de faciliter l'inscription sur les listes électorales ;
- de convoquer le jeune à la Journée « Défense et Citoyenneté » (ex JAPD).



**Vous avez une petite annonce à faire passer,
venez la déposer en mairie.**



« Au fil de Fanny » à Montiers, divers travaux de coutures et retouches



06.51.00.14.06



stéphanielavaux@hotmail.fr